

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Date convocation : 21/09/2022
Affichage : 21/09/2022

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 29 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Virginie FOURNIER, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Pierre MALET, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Jean-Marie BOSCUS, Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Patrick RENOARD à Virginie FOURNIER, Alain GAILLARD à Jean-Louis BRUN, Aline RANC à Pierre MALLET.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Objet : ESPACE GARGANTUA – CONSTRUCTION DE 7 LOGEMENTS - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Monsieur le Président rappelle que des demandes de subventions ont été déposées par la CCHA pour la construction de 7 logements dans le cadre du programme global de travaux de l'Espace Gargantua (Requalification ancien lycée à Langogne).

En fonction des échanges avec les financeurs sollicités, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider un nouveau plan de financement prévisionnel.


Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 2 "Abstentions" et 25 voix "Pour" :

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant pour la construction de 7 logements au sein de l'Espace Gargantua (Requalification ancien lycée à Langogne) :

Coût :	1 111 213, 79 € HT
Plan de financement prévisionnel :	
▪ Subvention obtenue de l'Etat (DSIL 2022)	333 364, 00 €
▪ Subvention sollicitée auprès de la Région Occitanie	42 000, 00 €
▪ Subvention obtenue de Département de la Lozère	70 000, 00 €
▪ Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère	224 000, 00 €
▪ Autofinancement CCHA	441 849, 79 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires dans le cadre de ce dossier et pour signer tous documents s'y référant.

Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,


Francis CHABALIER

